

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00405
Numéro SIREN : 328 023 981
Nom ou dénomination : E L 2 D

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2019 sous le numéro de dépôt 9188



ROMANET
AUDIT CONSEIL

www.romanet-audit.com

Déposé au Greffe
le **03 JUIN 2019**
sous le N° *9188*
RCS N° *8326105*

EL2D

7 rue Gustave Eiffel

44980 Sainte Luce sur Loire

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Ces faits conformes

ROMANET AUDIT CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au tribunal de l'Ordre des Experts-comptables
de la Région de la Loire
141, rue de la République • 44100 Nantes
Tél. 02 51 74 01 72 • Fax 02 51 71 71 13
www.romanet-audit.com
CA 2018 au capital social de 14 000 €
SIRET 802 948 869 0000 • APE 69202
TVA n° FR 24 802 948 869



EL2D

7 rue Gustave Eiffel

44980 STE LUCE SUR LOIRE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 12
DOSSIER DE GESTION	
- <i>Détail bilan</i>	13 à 16
- <i>Détail Compte de résultat</i>	17 à 20
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	21
DOSSIER FISCAL	
- <i>Liasse 2065</i>	22 et 23
- <i>Liasse 2067</i>	24
- <i>Liasses 2050 à 2059-F</i>	25 à 43
- <i>Liasses intégration fiscale (filiale)</i>	44 à 49

ROMANET AUDIT CONSEIL

20 Bd Emile Romanet

44100 NANTES

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

EL2D
7 rue Gustave Eiffel
44980 STE LUCE SUR LOIRE

relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	3 457 906 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	8 799 509 Euros
- Résultat net comptable,	178 597 Euros

Fait à NANTES
Le 22/03/2019

MOULIN Jean-François
Expert-Comptable



EL2D

7 rue Gustave Eiffel

44980 STE LUCE SUR LOIRE

COMPTES ANNUELS

ROMANET AUDIT CONSEIL

20 Bd Emile Romanet

44100 NANTES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	191 468	106 590	84 878	37 006
	Fonds commercial (1)	213 655		213 655	213 655
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	72 657	46 049	26 609	32 664
	Autres immobilisations corporelles	189 431	70 113	119 318	101 918
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 862		2 862	462	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	7 567	
Total II	676 074	222 751	453 322	393 272	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	37 983		37 983	30 415
	En-cours de production de biens	211 410		211 410	196 617
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	31 987		31 987	13 814
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	2 289 915	6 132	2 283 784	1 936 555
	Autres créances	199 831		199 831	156 520
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	206 530		206 530	152 196	
Charges constatées d'avance (3)	33 059		33 059	40 222	
Total III	3 010 715	6 132	3 004 584	2 526 339	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 686 789	228 883	3 457 906	2 919 611

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

6 000

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 000	300 000
	Réserves		
	Réserve légale	30 000	21 908
	Réserves statutaires ou contractuelles	145 621	145 621
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	200 183	83 247
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	178 597	165 028
Subventions d'investissement Provisions réglementées	10 831		
Total I	865 233	715 805	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	189 893	173 059
	Concours bancaires courants	719 990	463 297
	Emprunts et dettes financières diverses		18 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	856 114	771 155	
Dettes fiscales et sociales	803 844	743 416	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	22 832	34 318	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	2 592 673	2 203 807
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 457 906	2 919 611
		2 467 309	2 098 470

(1) Dont à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 799 509		8 799 509	6 568 454		2 231 054	33.97
Chiffre d'affaires NET	8 799 509		8 799 509	6 568 454		2 231 054	33.97
Production stockée			14 793	55 209		40 416	73.21
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			11 634	14 959		3 325	22.23
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			70 520	72 209		1 688	2.34
Autres produits			24	68		45	65.16
Total des Produits d'exploitation (I)			8 896 480	6 710 900		2 185 580	32.57
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 857 132	2 151 735		705 397	32.78
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			7 568	3 819		3 748	98.13
Autres achats et charges externes *			2 479 909	1 812 781		667 128	36.80
Impôts, taxes et versements assimilés			137 785	90 451		47 334	52.33
Salaires et traitements			2 344 901	1 801 949		542 952	30.13
Charges sociales			767 885	579 950		187 935	32.41
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 961	59 923		18 038	30.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 933	6 253		1 320	21.11
Dotations aux provisions							
Autres charges			10 925	2 488		8 437	339.13
Total des Charges d'exploitation (II)			8 673 863	6 501 710		2 172 153	33.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			222 617	209 189		13 428	6.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9		779		771	98.87
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	9		779		771	98.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	31 845		26 192		5 653	21.58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	31 845		26 192		5 653	21.58
2. Résultat financier (V-VI)	31 836		25 412		6 424	25.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	190 781		183 777		7 004	3.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 800		18 859		14 059	74.55
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 917		5 417		40 500	747.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	50 717		24 276		26 441	108.92
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 784		25 795		9 011	34.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 621		2 256		8 365	370.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 831				10 831	
Total VIII	38 236		28 051		10 185	36.31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 481		3 776		16 257	430.57
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	24 665		14 974		9 691	64.72
Total des produits (I+III+V+VII)	8 947 206		6 735 955		2 211 251	32.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 768 608		6 570 927		2 197 681	33.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	178 597		165 028		13 570	8.22

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ROMANET AUDIT CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 2010. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt supportée par la filiale est calculée comme si la société était imposée séparément.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un crédit d'impôt relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 118.949€. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été utilisé pour financer des investissements,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

des dépenses de formation et de recrutement. Il a également servi à reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise et à maintenir sa compétitivité prix.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	339 213		76 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 085		15 960
Installations générales agencements aménagements divers	62 303		12 334
Matériel de transport	31 580		4 303
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 667		38 479
TOTAL	261 635		71 076
Autres titres immobilisés	462		2 400
Prêts, autres immobilisations financières	7 567		
TOTAL	8 029		2 400
TOTAL GENERAL	608 876		150 198

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		10 811	405 124	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		26 387	72 657	
Installations générales agencements aménagements divers		1 904	72 733	
Matériel de transport		24 185	11 697	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 146	105 001	
TOTAL		70 623	262 088	
Autres titres immobilisés			2 862	
Prêts, autres immobilisations financières		1 567	6 000	
TOTAL		1 567	8 862	
TOTAL GENERAL		83 001	676 074	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	88 551	26 582	8 543	106 590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 421	22 015	26 387	46 049
Installations générales agencements aménagements divers	11 262	6 430	1 904	15 788
Matériel de transport	15 787	5 051	16 606	4 232
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 583	17 882	17 372	50 093
TOTAL	127 053	51 378	62 270	116 161
TOTAL GENERAL	215 604	77 960	70 813	222 751

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 582				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 015				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 430				
Matériel de transport	5 051				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 882				
TOTAL	51 378				
TOTAL GENERAL	77 960				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		10 831			10 831
TOTAL		10 831			10 831

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 253	4 933	5 055		6 132
TOTAL	6 253	4 933	5 055		6 132
TOTAL GENERAL	6 253	15 764	5 055		16 963
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		4 933	5 055		
		10 831			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 000	6 000	
Clients douteux ou litigieux	10 194	10 194	
Autres créances clients	2 279 721	2 279 721	
Personnel et comptes rattachés	10 650	10 650	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 450	39 450	
Groupe et associés	122 635	122 635	
Débiteurs divers	27 096	27 096	
Charges constatées d'avance	33 059	33 059	
TOTAL	2 528 805	2 528 805	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	719 990	719 990		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	189 893	64 529	125 364	
Fournisseurs et comptes rattachés	856 114	856 114		
Personnel et comptes rattachés	89 670	89 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 156	241 156		
Taxe sur la valeur ajoutée	447 540	447 540		
Autres impôts taxes et assimilés	25 478	25 478		
Autres dettes	22 832	22 832		
TOTAL	2 592 673	2 467 309	125 364	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	102 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	85 921			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	8 750	10 000		18 750

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport EI			60 980	60 980	
Acquisition Erecca	22 867			22 867	
Total	22 867		60 980	83 847	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport et aména	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les fournitures ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les en cours de production ont été évalués à leur coût de production avec la méthode de l'avancement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	37 983	30 415	7 568	
Total I	37 983	30 415	7 568	
Production				
Production en cours				
- Travaux	211 410	196 617	14 793	
Total III	211 410	196 617	14 793	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			14 793	

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 083
Autres créances	23 900
Disponibilités	26
Total	34 009

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 023
Dettes fiscales et sociales	89 895
Total	137 580

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 059
Total	33 059

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits excep. divers	2 131	77100000
- Litige	2 664	77180000
Total	4 795	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	1 031	67120000
- Litiges et sinistres	15 753	67180000
Total	16 784	

EL2D

7 rue Gustave Eiffel

44980 STE LUCE SUR LOIRE

DOSSIER DE GESTION

ROMANET AUDIT CONSEIL
20 Bd Emile Romanet

44100 NANTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	84 878	37 006
20500000 Logiciels informatiques	191 468	125 557
28050000 Amort. logiciels info.	106 590	88 551
FONDS COMMERCIAL	213 655	213 655
20700000 Fonds commercial	83 847	83 847
20710000 Mali de fusion	129 808	129 808
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	26 609	32 664
21500000 Matériel et outillage	72 657	83 085
28150000 Amort. mat. & outillage	46 049	50 421
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 318	101 918
21810000 Agencements aménagements	72 733	62 303
21820000 Matériel de transport	765	15 873
21821000 Aménagement mat. transport	10 932	15 706
21830000 Mat. bureau & informatique	74 871	60 528
21840000 Mobilier	30 130	24 139
28181000 Amort. agencements aménagt.	15 788	11 262
28182000 Amort. matériel transport	393	13 329
28182100 Amort. aménag. mat. transp.	3 839	2 458
28183000 Amort mat bureau & info	45 687	39 693
28184000 Amortissement mobilier	4 406	9 890
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 862	462
27100000 Autres titres immobilisés	2 862	462
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 000	7 567
27500000 Dépôts & cautionnements	6 000	7 567
Total II	453 322	393 272
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS	37 983	30 415
32200000 Stocks fournitures	37 983	30 415
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS	211 410	196 617
33500000 Travaux en cours	211 410	196 617
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES	31 987	13 814
40910000 Fourn - Avoirs à recevoir	31 987	13 814
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 283 784	1 936 555
41100000 Clients	2 269 638	1 924 779
41600000 Clients douteux	10 194	14 959
41810000 Clients - Factures à établir	10 083	3 070
49100000 Dépréciation comptes clients	6 132	6 253
AUTRES CREANCES	199 831	156 520
40900000 Fourn - Acptes versés s/cdes	3 196	5 979
42500000 Personnel - avances et acompte	10 650	8 700
43740000 PRO BTP ETAM		150
43740100 PRO BTP ETAM - Prév. / Mut.		10
43750000 PRO BTP Cadres		467
44566100 TVA déd. sur services	32 079	19 177
44566400 TVA déd sous traitance autoliq	5 970	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
44580000 Tva à régulariser	22	1 007
44587000 TVA sur FAE et AAE	1 379	1 052
45100200 CC OFC trésorerie	1 438	
45500500 CC OFC intégration fiscale	121 197	96 913
46870000 Divers - Produits à recevoir	23 900	23 065
DISPONIBILITES	206 530	152 196
51200600 BTP BANQUE	114 683	66 965
51200900 BNP PARIBAS	2 616	15 097
51201000 SOCIETE GENERALE	13 174	
51870000 Banque - intérêts courus à rec	26	17
51910300 OSEO RG DAILLY	76 000	70 000
53000000 Caisse	31	117
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	33 059	40 222
48610000 Charges constatées d'avance	33 059	40 222
Total III	3 004 584	2 526 339
TOTAL GÉNÉRAL	3 457 906	2 919 611

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAL	300 000	300 000
10100000 Capital social	300 000	300 000
RESERVE LEGALE	30 000	21 908
10611000 Réserve légale	30 000	21 908
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	145 621	145 621
10630000 Réserve statutaire ou contra.	145 621	145 621
REPORT A NOUVEAU	200 183	83 247
11000000 Report à nouveau (créiteur)	200 183	83 247
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	178 597	165 028
PROVISIONS REGLEMENTEES	10 831	
14500000 Amortissements dérogatoires	10 831	
Total I	865 233	715 805
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	189 893	173 059
16401400 Emprunt BPI ERECCA 60KE	45 000	57 000
16401500 Emprunt BTP ERECCA 90KE	49 015	61 655
16401600 Emprunt BTP 45K€ - aménagement		18 257
16401700 Emprunt CE 31K€ - aménagement	5 248	15 645
16401800 Emprunt BTP 30K€ équipement	6 075	20 502
16401900 Emprunt BNP 82K€ - équipement	64 767	
16402000 Emprunt SG 20K€ - serveur	19 788	
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	719 990	463 297
51860000 Banque - intérêts courus à pay	1 661	1 442
51900300 OSEO DAILLY	399 999	366 088
51900500 BTP BANQUE DAILLY	318 329	95 767
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		18 562
45100200 CC OFC trésorerie		18 562
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	856 114	771 155
40100000 Fournisseurs	810 090	745 590
40810000 Fourn - Factures non parvenues	46 023	25 565
DETTES FISCALES ET SOCIALES	803 844	743 416
42100000 Personnel - Rémunérations dues	38 501	37 316
42110000 Personnel - Notes de frais	3 474	4 956
42860000 Personnel - Intéressement	47 695	45 944
43100000 URSSAF	76 371	70 635
43710000 CCBGO	66 717	58 674
43730000 PRO BTP Retraite	16 867	14 525
43730100 PRO BTP - Prévoyance	21 627	33 468
43730200 GENERATION SWISS LIFE	18 571	
43760000 OCTA Taxe Apprentissage	13 022	9 871
43780000 PRO BTP Formation	6 740	15 404
43780100 PRO BTP CCCA	817	2 245
43860000 Org sx charges à payer	20 424	33 285
44530000 TVA coll sous-traitance autoli	5 970	
44551000 TVA à payer	103 345	30 841

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
44572000 TVA collectée à 5,5%	1 272	
44574200 TVA coll. 7% POST JUGEMENT	26	26
44576000 TVA collectée 20%	315 341	351 556
44577000 TVA collectée 10%	19 710	19 384
44586000 TVA sur FNP et AAR	1 876	455
44700000 Autres impôts taxes et verst.	3 702	3 510
44860000 Etat - Charges à payer	21 776	11 321
AUTRES DETTES	22 832	34 318
41970000 Clients - Avoirs à établir	20 681	14 590
46700000 Autres comptes débiteurs/crédi		19 728
46710000 Crédoeurs divers	1 699	
46720000 Retenues sur salaires	452	
Total IV	2 592 673	2 203 807
TOTAL GÉNÉRAL	3 457 906	2 919 611

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	8 799 509	6 568 454	2 231 054	33.97
70410000 Travaux à 5,5%	23 127	4 267	18 860	442.00
70430000 Travaux à 20%	7 410 900	5 395 766	2 015 134	37.35
70440000 Travaux à 10%	948 290	914 808	33 482	3.66
70450000 Travaux exonérés de TVA	417 191	253 613	163 578	64.50
Chiffre d'affaires NET	8 799 509	6 568 454	2 231 054	33.97
PRODUCTION STOCKEE	14 793	55 209	40 416-	73.21-
71340000 Variation travaux en cours	14 793	55 209	40 416-	73.21-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	11 634	14 959	3 325-	22.23-
74010000 Aides à l'emploi	11 634	14 959	3 325-	22.23-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	70 520	72 209	1 688-	2.34-
78174000 Repris. dépréc. cptes clts.	5 055	324	4 731	NS
79110000 Transferts de charges IJ	11 308	25 154	13 847-	55.05-
79110100 Rembt assurances auto	33 361	22 447	10 914	48.62
79110200 Rembt assurances autres	2 500	16 418	13 918-	84.77-
79120000 Transferts de charges 20%	1 128		1 128	
79150000 Rembt frais de formations 20%	17 169	7 865	9 304	118.29
AUTRES PRODUITS	24	68	45-	65.16-
75810000 Différences de règlement	24	68	45-	65.16-
Total des Produits d'exploitation	8 896 480	6 710 900	2 185 580	32.57
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	2 857 132	2 151 735	705 397	32.78
60221000 Achats fournitures	2 883 788	2 165 265	718 523	33.18
60900000 Rabais, remises & ristourn. ob	26 655-	13 530-	13 125-	97.01-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	7 568-	3 819-	3 748-	98.13-
60320000 Variation stock fournit.	7 568-	3 819-	3 748-	98.13-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 479 909	1 812 781	667 128	36.80
60410000 Sous traitance auto-liquidée	614 639	589 648	24 991	4.24
60611000 Eau électricité	8 611	8 204	407	4.96
60612000 Carburant	114 673	74 763	39 910	53.38
60616000 Petit matériel de bureau	10 515	8 575	1 940	22.62
60630000 Petit outillage	33 100	24 337	8 763	36.01
60640000 Fournitures administratives	16 165	12 958	3 208	24.75
60641000 Frais de dossier	3 784	2 446	1 338	54.68
60650000 Hygiène et sécurité	30 268	10 812	19 455	179.94
60660000 Produits entretien	923	990	68-	6.86-
61110000 Sous traitance bureau études	22 271	2 533	19 738	779.34
61130000 Sous traitance surveillance	1 071	675	395	58.57
61140000 Sous traitance standard tél.	1 594	1 593	1	0.09
61220000 Leasing véhicules	126 129	77 930	48 200	61.85
61221000 Leasing serveur informatique	2 516		2 516	
61310000 Locations immobilières	120 000	78 000	42 000	53.85
61350000 Locations outillage	53 546	38 203	15 343	40.16
61351000 LLD DIAC CLIO & SCENIC	27 152	17 089	10 063	58.89
61352000 LLD TEMSYS VOLVO	21 228	21 239	12-	0.06-
61520000 Entretien mat. transport	75 575	47 236	28 339	59.99
61530000 Maintenance informatique	60 012	42 515	17 497	41.15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61550000 Entretien matériel outil.	5 795	3 707	2 088	56.31
61560000 Entretien des locaux	17 846	10 575	7 271	68.76
61600000 Assurances MAAF - locaux	1 896	1 899	3	0.16
61600100 Assurances SMA flotte véhic.	41 145	31 219	9 926	31.79
61600200 Assurances SMA CAP2000	31 158	30 968	190	0.61
61600400 Assurances SMA Ouvriers	16 811	12 337	4 474	36.26
61600500 Assurances SMA Vie	14 875	11 366	3 509	30.87
61600600 Assurances emprunts	462	462		
61600700 Assurance bris de machine	546		546	
61700000 Etudes et recherches	4 800	5 850	1 050	17.95
61810000 Documentation	4 590	4 675	85	1.82
61850000 Frais colloques et formations	25 715	29 187	3 473	11.90
62110000 Personnel intérimaire	558 205	268 563	289 642	107.85
62260000 Honoraires	43 021	18 890	24 130	127.74
62270000 Frais d'actes et contentieux	165	58	107	182.90
62320000 Publicité	19 397	29 482	10 085	34.21
62340000 Cadeaux à la clientèle	6 357	5 433	924	17.00
62380000 Dons pourboires	3 675	3 950	275	6.96
62510000 Frais divers de chantiers	15 374	14 899	475	3.19
62520000 Missions et réceptions	31 855	20 717	11 139	53.77
62531000 Frais kilométriques		829	829	100.00
62620000 Poste et Téléphone	38 852	30 517	8 335	27.31
62650000 Management fees	230 000	200 000	30 000	15.00
62700000 Commissions et frais bancaires	17 546	14 041	3 505	24.96
62800000 Cotisations professionnelles	6 053	3 410	2 643	77.51
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	137 785	90 451	47 334	52.33
63310000 Taxe d'Apprentissage	13 022	9 871	3 151	31.92
63330000 Taxe Formation continue	32 548	18 469	14 079	76.23
63511000 Contrib. Eco. Territoriale	58 941	31 302	27 639	88.30
63513000 Taxe Foncière	9 149	8 901	248	2.79
63514000 Taxe Véhicules de Société	3 702	2 892	810	28.01
63515000 Taxe Effort construction	8 883	6 734	2 149	31.91
63582000 Cartes grises		760	760	100.00
63710000 Taxe Handicapés	11 540	11 521	18	0.16
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 344 901	1 801 949	542 952	30.13
64110000 Salaires et appointements	1 938 871	1 474 070	464 801	31.53
64120000 Cotis. CCBGO	376 210	285 065	91 144	31.97
64140000 Indemnités non imposables	27 201	42 814	15 613	36.47
64150000 Gratifications stagiaires	2 620		2 620	
CHARGES SOCIALES	767 885	579 950	187 935	32.41
64510000 Cotis. URSSAF	598 570	462 222	136 348	29.50
64530000 Cotis. Retraite & Prévoy. ouv.	82 971	78 027	4 944	6.34
64540000 Cotis. Retraite & prévoy. ETAM	73 022	67 796	5 226	7.71
64552000 Cotis. Retraite & Prévoy. Cadr	28 859	24 987	3 872	15.50
64560000 Cotis. Mutuelle Santé	45 190		45 190	
64590000 Crédit d'impôt CICE	118 949	105 323	13 626	12.94
64710000 Cotis. Médecine du travail	9 728	6 298	3 430	54.47
64720000 Redevance Cartes BTP	799		799	
64800000 Charges d'Intéressement	47 695	45 944	1 751	3.81

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	77 961	59 923	18 038	30.10
68111000 Dot. amort. immos incorp.	26 582	17 194	9 389	54.61
68112000 Dot. amorts. immos. corporel.	51 379	42 729	8 649	20.24
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	4 933	6 253	1 320	21.11
68174000 Dotation dépréc. cptes clts	4 933	6 253	1 320	21.11
AUTRES CHARGES	10 925	2 488	8 437	339.13
65440000 Pertes sur créances irrec.	10 908	2 452	8 456	344.91
65810000 Différences de règlement	17	36	19	52.93
Total des Charges d'exploitation	8 673 863	6 501 710	2 172 153	33.41
Résultat d'exploitation	222 617	209 189	13 428	6.42
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	9	779	771	98.87
76300000 Revenus autres créances	9	779	771	98.87
Total des Produits financiers	9	779	771	98.87
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	31 845	26 192	5 653	21.58
66110000 Intérêts d'emprunt	4 240	5 715	1 474	25.80
66160000 Intérêts de découvert	9 715	9 363	351	3.75
66170000 Intérêts Dailly	17 890	11 113	6 776	60.98
Total des Charges financières	31 845	26 192	5 653	21.58
Résultat financier	31 836	25 412	6 424	25.28
Résultat courant avant impôts	190 781	183 777	7 004	3.81
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	4 800	18 859	14 059	74.55
77100000 Produits except. gestion	2 137	61	2 076	NS
77180000 Produits exceptionnels	2 664	18 798	16 135	85.83
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	45 917	5 417	40 500	747.69
77500000 Pdt cession element actif	45 917	5 417	40 500	747.69
Total des Produits exceptionnels	50 717	24 276	26 441	108.92
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	16 784	25 795	9 011	34.93
67100000 Charges except. gestion		523	523	100.00
67120000 Amendes et pénalités	1 031	3 103	2 072	66.77
67180000 Autres charges except. de gest	15 753	22 169	6 416	28.94
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	10 621	2 256	8 365	370.76
67500000 VNC actifs cédés	10 621	2 256	8 365	370.76
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	10 831		10 831	
68725000 Dot. amortissements dérogatoire	10 831		10 831	
Total des Charges exceptionnelles	38 236	28 051	10 185	36.31

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	8 814 302	100.00	6 623 663	100.00	2 190 638	33.07
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	8 799 509	99.83	6 568 454	99.17	2 231 054	33.97
+ Production stockée ou déstockage	14 793	0.17	55 209	0.83	40 416	73.21
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	8 814 302	100.00	6 623 663	100.00	2 190 638	33.07
- Matières premières, approvisionnements consommés	2 849 565	32.33	2 147 916	32.43	701 649	32.67
- Sous traitance directe	614 639	6.97	589 648	8.90	24 991	4.24
Marge brute de production	5 350 098	60.70	3 886 100	58.67	1 463 998	37.67
Marge brute globale	5 350 098	60.70	3 886 100	58.67	1 463 998	37.67
- Autres achats + charges externes	1 865 270	21.16	1 223 133	18.47	642 137	52.50
Valeur ajoutée	3 484 828	39.54	2 662 967	40.20	821 861	30.86
+ Subventions d'exploitation	11 634	0.13	14 959	0.23	3 325	22.23
- Impôts, taxes et versements assimilés	137 785	1.56	90 451	1.37	47 334	52.33
- Salaires du personnel	2 344 901	26.60	1 801 949	27.20	542 952	30.13
- Charges sociales du personnel	767 885	8.71	579 950	8.76	187 935	32.41
Excédent brut d'exploitation	245 892	2.79	205 576	3.10	40 315	19.61
+ Autres produits de gestion courante	24		68		45	65.16
- Autres charges de gestion courante	10 925	0.12	2 488	0.04	8 437	339.13
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	70 520	0.80	72 209	1.09	1 688	2.34
- Dotations aux amortissements	77 961	0.88	59 923	0.90	18 038	30.10
- Dotations aux provisions	4 933	0.06	6 253	0.09	1 320	21.11
Résultat d'exploitation	222 617	2.53	209 189	3.16	13 428	6.42
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	9		779	0.01	771	98.87
- Charges financières	31 845	0.36	26 192	0.40	5 653	21.58
Résultat courant	190 781	2.16	183 777	2.77	7 004	3.81
+ Produits exceptionnels	50 717	0.58	24 276	0.37	26 441	108.92
- Charges exceptionnelles	38 236	0.43	28 051	0.42	10 185	36.31
Résultat exceptionnel	12 481	0.14	3 776	0.06	16 257	430.57
- Impôt sur les bénéfices	24 665	0.28	14 974	0.23	9 691	64.72
- Participation des salariés						
Résultat NET	178 597	2.03	165 028	2.49	13 570	8.22

EL2D

7 rue Gustave Eiffel

44980 STE LUCE SUR LOIRE

DOSSIER FISCAL

ROMANET AUDIT CONSEIL

20 Bd Emile Romanet

44100 NANTES



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case			Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EL2D	7 rue Gustave Eiffel
SIRET 3 2 8 0 2 3 9 8 1 0 0 0 4 1	44980 STE LUCE SUR LOIRE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
7 rue Gustave Eiffel 44980 STE LUCE SUR LOIRE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 0 1 0 1 2 0 1 0

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

OFC 7 rue Gustave Eiffel
44980 Saint Luce sur Loire

SIRET 5 0 0 0 0 7 9 0 1 0 0 0 2 7

B ACTIVITE

Activités exercées Installations électriques Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% 99 507 Déficit

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies SII cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: s ROMANET AUDIT CONSEIL 20 Bd Emile Romanet 44100 NANTES Tél:	Nom et adresse du conseil: Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA	Identité du déclarant: Date: 25/03/2019 Lieu STE LUCE SUR LOIRE Qualité et nom du signataire: Président Directeur Général Signature OUDOT Nicolas

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise EL2D

du 01/01/2018

Adresse 7 rue Gustave Eiffel 44980 STE LUCE SUR LOIRE

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	MARTIN Sylvain	Responsable d'exécution			3 rue de la Bastille 44000 Nantes			
2	HARINTE François	Chargé d'affaires			29 rue des Genêts 44640 St Jean de Boiseau			
3	GARREAU Mélanie	Responsable comptabilité			24 rue J.B. Lulli 44230 St Sébastien sur Loire			
4	PELLOQUET Vincent	Chargé d'affaires			12 rue des Indes Galantes 44340 Bouguenais			
5	ROUSSEAU Dominique	Chargé d'affaires			21 rue du docteur Janvier 44220 Coueron			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ④)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	37 344			37 344				37 344
2	36 870			36 870				36 870
3	36 344			36 344				36 344
4	34 406			34 406				34 406
5	33 115			33 115				33 115
6								
7								
8								
9								
10								
**	178 079			178 079				178 079

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 357
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	31 855
Total	38 212

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑩) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑪	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑫	216 291	- de l'exercice 2018 ⑬	64 211
- de l'exercice précédent ⑭	200 025	- de l'exercice précédent ⑮	87 669
Nom et qualité du signataire		A STE LUCE SUR LOIRE le 25/03/2019	
OUDOT Nicolas Président Directeur Général		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : EL2D		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 7 rue Gustave Eiffel		44980 STE LUCE SUR LOIRE Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 2 8 0 2 3 9 8 1 0 0 0 4 1			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le 13 11 22 01 81		
		N-1 13 11 22 01 71		
		Brut	Amortissements, provisions	
		1	2	
		Net		
		3	4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)	BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
Autres créances (3)	BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
			CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.0.0.....0.0.0.....)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	21 908
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	145 621	145 621
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	200 183	83 247
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	178 597	165 028
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	10 831	
	TOTAL (I)	DL	865 233	715 805
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	909 883	636 356
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		18 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	856 114	771 155
	Dettes fiscales et sociales	DY	803 844	743 416
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	22 832	34 318
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	2 592 673	2 203 807
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 457 906	2 919 611
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 467 309	2 098 470	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	718 329	461 855	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens*	FD	FE	FF	
		services*	FG	FH	FI	8 799 509 6 568 454
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	8 799 509 6 568 454	
	Production stockée*			FM	14 793 55 209	
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	11 634 14 959	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	70 520 72 209	
	Autres produits (1) (11)			FQ	24 68	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	8 896 480 6 710 900
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	2 857 132 2 151 735	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(7 568) (3 819)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 479 909 1 812 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	137 785 90 451	
	Salaires et traitements*			FY	2 344 901 1 801 949	
	Charges sociales (10)			FZ	767 885 579 950	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	77 961 59 923
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	4 933 6 253
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	10 925 2 488	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	8 673 863 6 501 710
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	222 617 209 189	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	9 779	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	9 779	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	31 845 26 192	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	31 845 26 192	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(31 836) (25 412)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	190 781 183 777	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 800 18 859
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	45 917 5 417
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50 717 24 276
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 784 25 795
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 621 2 256
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	10 831
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	38 236 28 051
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	12 481 (3 776)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	24 665 14 974
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	8 947 206 6 735 955
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	8 768 608 6 570 927
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	178 597 165 028
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP	128 645 77 930
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	65 465 71 885
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissement dérogatoire + VNC et PCEA		21 452	45 917
Charges et produits except.		15 753	4 800
Amendes et pénalités		1 031	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVIS

Cegid Group

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		EL2D				Néant		*	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
				2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	339 213	KE	KF 76 722		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	83 085	KT	KU 15 960		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	62 303	KW	KX 12 334		
		Matériel de transport *		KY	31 580	KZ	LA 4 303		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	84 667	LC	LD 38 479		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM			
	TOTAL III		LN	261 635	LO	LP 71 076			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
Autres participations		8U		8V	8W				
Autres titres immobilisés		1P	462	1R	1S 2 400				
Prêts et autres immobilisations financières		1T	7 567	1U	1V				
TOTAL IV		LQ	8 029	LR	LS 2 400				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	608 876	ØH	ØJ 150 198				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	10 811	LW	405 124 1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	26 387	MK	72 657 ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM	1 904	MN	72 733 MO
		Matériel de transport		IV		MP	24 185	MQ	11 697 MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	18 146	MT	105 001 MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	70 623	NH	262 088 NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations		IO		ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	2D 2 862		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 567	2F	6 000 2G		
TOTAL IV		I3		NJ	1 567	NK	8 862 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	83 001	ØL	676 074 ØM		

(Ne pas reporter le montant des centimes)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	EL	EM	EN							
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	PF	PG	PH	88 551	26 582	8 543	106 590			
Terrains		PI	PJ	PK	PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ							
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU							
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC	50 421	22 015	26 387	46 049			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG	11 262	6 430	1 904	15 788			
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK	15 787	5 051	16 606	4 232			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO	49 583	17 882	17 372	50 093			
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT							
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX	127 053	51 378	62 270	116 161			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	OP	OQ	OR	215 604	77 960	70 813	222 751			
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	10 831	P7	P8	P9	10 831		Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	10 831	NS	NT	NU	10 831		NV	
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	10 831		Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)	NZ	10 831		
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert ComptableEn Euros.

ROMANET AUDIT CONSEIL

Désignation de l'entreprise : EL2D

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	10 831	TN	TO	10 831		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	10 831	TT	TU	10 831		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	6 253	4 933	5 055	6 132
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	6 253	TY	4 933	TZ	5 055	UA	6 132
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	6 253	UB	15 764	UC	5 055	UD	16 963
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 933	UF	5 055				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	10 831	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EL2D Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	6 000	UV	6 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	10 194		10 194		
	Autres créances clients		UX	2 279 721		2 279 721		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY	10 650		10 650		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	39 450		39 450	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	122 635		122 635		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	27 096		27 096		
	Charges constatées d'avance		VS	33 059		33 059		
	TOTAUX			VT	2 528 805	VU	2 528 805	VV
RENVOS (1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	719 990	719 990		
	à plus de 1 an à l'origine		VH	189 893	64 529	125 364	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	856 114	856 114			
Personnel et comptes rattachés		8C	89 670	89 670			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	241 156	241 156			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	447 540	447 540		
Obligations cautionnées		VX					
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 478	25 478			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 832	22 832			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	2 592 673	VZ	2 467 309	125 364
RENVOS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	102 756	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	85 921	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EL2D		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8									
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	178 597				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				XC			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		3 702		XE		3 702	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				XF			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XW		1 031	
	Amendes et pénalités		WJ	1 031		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		XY			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										YI		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7		27 862
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN					
										WO			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ		17 993		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		Y1				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										WR		229 185	
										WS			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WT					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *										WU			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WV			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WH				
			- imposées aux taux de 0 %						WP				
			- imposées aux taux de 19 %						WW				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						XB				
		- imputées sur les déficits antérieurs						I6					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						2A				ZY			
Produit net des actions et parts d'intérêts :										XD			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								XF				
	Majoration d'amortissement *								XS				
	A. Bâtement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC						
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XG			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9		Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI		XH		129 678	
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH		129 678			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI		99 507				XJ			
		déficit (II moins I)								XL			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						XO			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		99 507		XO					

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : EL2D										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	83 247	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	8 092					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	165 028		Dividendes	ZE	40 000						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	248 275		Report à nouveau	ZG	200 183						
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	729 982	YQ	530 740			386 741					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	639 575			594 448					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	180 783	XQ	221 926			154 532					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	558 205			268 563					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	43 186			18 949					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	1 017 017			776 289					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 479 909			1 812 781					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	58 941			31 302					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	78 844			59 149					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	137 785			90 451					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY	1 712 620			1 173 062					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 009 165			749 764					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*			OB	1 939 071								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG											
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	99 507	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	113 035	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5 0 0 0 0 7 9 0 1 0 0 0 2 7						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : EL2D						Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	Logiciels	10 811		8 543	2 268	
	2	Mat. et outillag	26 388		26 388		
	3	Agencements amén	1 905		1 905		
	4	Mat. transport	19 411		14 210	5 201	
	5	Aménag. mat. tra	4 774		2 396	2 378	
	6	Mat. bureau info	10 087		9 314	773	
	7	Mobilier	8 059		8 059		
	8	Cautions	1 567			1 567	
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1		(2 268)	(2 268)			
	2						
	3						
	4	45 917	40 716	40 716			
	5		(2 378)	(2 378)			
	6		(773)	(773)			
	7						
	8		(1 567)	(1 567)			
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)			33 730				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EL2D Néant *

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *</td> <td></td> </tr> </table>	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *							

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EL2D</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

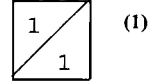
Désignation de l'entreprise : EL2D		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	68
dont apprentis	YF	4
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	45
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 799 509
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	8 799 509
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	24
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	11 634
Variation positive des stocks	OD	22 361
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	51 658
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	85 677
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	ON	2 857 132
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 129 338
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	41 714
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 925
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	5 039 109
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	3 846 077
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	3 846 077
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	GX	8 799 509
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	68
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	9 029 509
Période de référence	GY	01/01/2018
	GZ	31/12/2018
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="18 750"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 box

(1)

Néant [X] *

N° de dépôt box

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 8]

N° SIRET [3 2 8 0 2 3 9 8 1 0 0 0 4 1]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [EL2D]

ADRESSE (voie) [7 rue Gustave Eiffel]

CODE POSTAL [44980] VILLE [STE LUCE SUR LOIRE]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [P5]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : EL2D

N° SIRET : 32802398100041

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 2 rue du Général Margueritte
44035 NANTES

Néant *

Exercice ouvert le : 01012018

clos le : 31122018
Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

E1	178 597
----	---------

I - RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)	E2	50 588
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	229 185

II - DÉDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)	E5	129 678
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9	

III - RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II F1 129 678

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	99 507
	Déficit (II-I)	F3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)*		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	99 507
	Déficit	F9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : EL2D

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 2 rue du Général Margueritt
CS 23514
44035 NANTES

Exercice ouvert le : 01012018
clos le : 31122018

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0%	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art.219 I-a sexies-0 du CGI)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES DEFICITS*

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19% ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (articles 219 I-a sexies-0 et 219 I-a sexies-0 bis du CGI (1))			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes au titres de SPI non cotées (art. 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée **EL2D**
ou du groupe :

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : **2 rue du Général Margueritte
44035 NANTES**

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère
(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée **32802398100041**

Exercice ouvert le : **01012018** Clos le : **31122018**

Néant *

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble		99 507		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	99 507	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	99 507	DA	

B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus values à long terme, afférents à des cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C- AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI
 (2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
 (4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.
 (5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
 (6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1^{er} janvier 2012.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

EL2D

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

2 rue du Général Margueritte
CS 23514
44035 NANTES

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 32802398100041

Exercice ouvert le : 01012018 clos le : 31122018

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions								
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA			FB								
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes.		FD			FE								
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe					FZ								
Autres régularisations (à détailler)		FG			FH								
TOTAL		FK			FL								
BENEFICE (2) FK - FL DEFICIT FL - FK		FM			FN								
B- PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)				
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe.		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous Total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 c du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS VALEURS NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALEURS
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : EL2D

N°SIRET : 3 2 8 0 2 3 9 8 1 0 0 0 4 1

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : 2 rue du Général Margueritte
44035 NANTES

Exercice ouvert le : 01012018 clos le : 31122018

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-values nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et des moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2+3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou Déficit : 2058 A ligne XJ) 6		99 507
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7+8+9+10+11) + 12 13		99 507

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

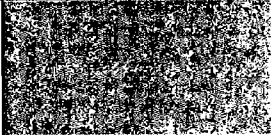

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE D. CLARANT

Dénomination de la société mère :	OFC																
SIREN de la société mère :	5	0	0	0	0	7	9	0	1								
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	EL2D																
SIREN de la société intégrée :	3	2	8	0	2	3	9	8	1								
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	2 rue du Général Margueritte 44035 NANTES																
Exercice ouvert le :	0	1	0	1	2	0	1	8	Clos le :	3	1	1	2	2	0	1	8
A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble											
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime «mère-filles» perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2)						MB											
Provisions constituées ou reprises (raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère) (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC					MD											
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI																
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ					MK											
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML					MO											
TOTAL	MP					MQ											

B- PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.

2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

EL2D

Société par actions simplifiée au capital 300.000 euros
Siège social : 7, rue Gustave Eiffel – 44980 Sainte-Luce-sur-Loire
328 023 981 R.C.S. Nantes

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 21 MAI 2019

TEXTE DE LA DECISION PROPOSEE

TROISIEME DECISION

Affectation et répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, décide, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 178.597 euros de la manière suivante :

Origine :

- Réserve légale :	30.000 euros
- Réserve statutaire et contractuelle :	145.621 euros
- Report à nouveau bénéficiaire :	200.183 euros
- Résultat de l'exercice : Bénéfice de	178.597 euros

Affectation :

- Affectation à titre de dividendes, soit	0 euros
- Affectation au poste « Report à nouveau » bénéficiaire, soit	133.597 euros
qui serait ainsi porté de	200.183 euros
à	378.780 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont positifs à hauteur de 865.233 euros.

L'Associé Unique prend acte que sur le plan fiscal :

- par application des dispositions de l'article 112 1° du Code général des impôts, cette distribution n'est pas constitutive d'un remboursement d'apports ;
- ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

L'Associé Unique décide que la mise en paiement aura lieu à compter de la date des présentes incluse et décide de conférer tous pouvoirs au Président à l'effet de mettre en œuvre la présente décision et notamment de (i) prendre toute mesure nécessaire ou utile à la réalisation de la distribution objet de la

présente décision et (ii) plus généralement, procéder à toutes constatations, communications, actes confirmatifs ou supplétifs et formalités qui s'avèreraient nécessaires.

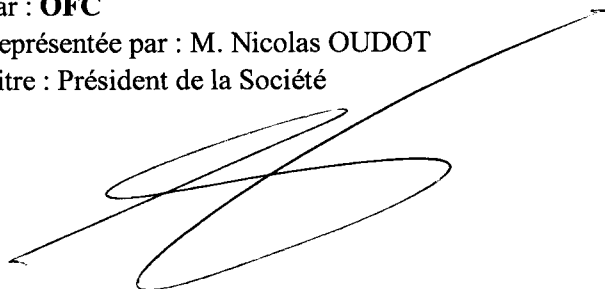
L'Associé Unique prend également acte de ce qu'il a été distribué des dividendes au titre des trois exercices précédents, ainsi qu'il suit :

Exercice clos le 31 décembre 2017	40.000 euros soit environ 2,13 euros par action
Exercice clos le 31 décembre 2016	90.000 euros soit 4,80 euros par action
Exercice clos le 31 décembre 2015	0 euro

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

« Extrait certifié conforme à l'original »

Par : **OFC**
Représentée par : M. Nicolas OUDOT
Titre : Président de la Société



STREGO AUDIT - Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303
44303 NANTES CEDEX 3

T : +33(0) 2 40 50 12 61

strego.nantes@bakertillystrego.com
www.bakertillystrego.com

EL 2D

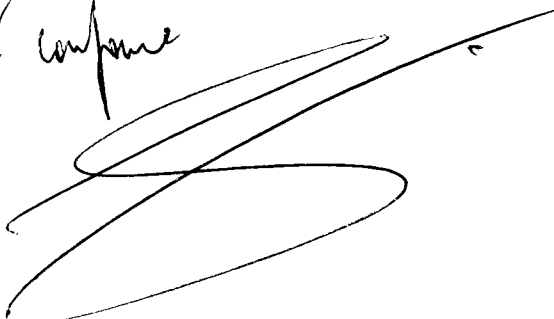
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 7 rue Gustave Eiffel
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RCS NANTES 328 023 981

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Certifié conforme



EL 2D

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 7 rue Gustave Eiffel
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

RCS NANTES 328 023 981

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Associée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Décision de l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EL 2D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Evaluation des produits et en-cours » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des travaux en cours.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 6 mai 2019,

Le Commissaire aux Comptes
STREGO AUDIT



Vincent PIERRE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	191 468	106 590	84 878	37 006
	Fonds commercial (1)	213 655		213 655	213 655
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	72 657	46 049	26 609	32 664
	Autres immobilisations corporelles	189 431	70 113	119 318	101 918
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	2 862		2 862	462	
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 000		6 000	7 567	
Total II	676 074	222 751	453 322	393 272	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements	37 983		37 983	30 415
	En-cours de production de biens	211 410		211 410	196 617
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	31 987		31 987	13 814
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	2 289 915	6 132	2 283 784	1 936 555
	Autres créances	199 831		199 831	156 520
Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	206 530		206 530	152 196	
Charges constatées d'avance (3)	33 059		33 059	40 222	
Total III	3 010 715	6 132	3 004 584	2 526 339	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 686 789	228 883	3 457 906	2 919 611	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

6 000

Strego Audit

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 000	300 000
	Réserves		
	Réserve légale	30 000	21 908
	Réserves statutaires ou contractuelles	145 621	145 621
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	200 183	83 247
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	178 597	165 028
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	10 831	
	Total I	865 233	715 805
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	189 893	173 059
	Concours bancaires courants	719 990	463 297
	Emprunts et dettes financières diverses		18 562
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	856 114	771 155	
Dettes fiscales et sociales	803 844	743 416	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	22 832	34 318	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	2 592 673	2 203 807
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 457 906	2 919 611
	(1) Dont à moins d'un an	2 467 309	2 098 470

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 799 509		8 799 509	6 568 454	2 231 054	33.97
Chiffre d'affaires NET	8 799 509		8 799 509	6 568 454	2 231 054	33.97
Production stockée			14 793	55 209	40 416	73.21
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			11 634	14 959	3 325	22.23
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			70 520	72 209	1 688	2.34
Autres produits			24	68	45	65.16
Total des Produits d'exploitation (I)			8 896 480	6 710 900	2 185 580	32.57
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 857 132	2 151 735	705 397	32.78
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			7 568	3 819	3 748	98.13
Autres achats et charges externes *			2 479 909	1 812 781	667 128	36.80
Impôts, taxes et versements assimilés			137 785	90 451	47 334	52.33
Salaires et traitements			2 344 901	1 801 949	542 952	30.13
Charges sociales			767 885	579 950	187 935	32.41
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			77 961	59 923	18 038	30.10
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			4 933	6 253	1 320	21.11
Dotations aux provisions						
Autres charges			10 925	2 488	8 437	339.13
Total des Charges d'exploitation (II)			8 673 863	6 501 710	2 172 153	33.41
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			222 617	209 189	13 428	6.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

Strego Audit
ROMANET AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	9		779		771	98.87
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	9		779		771	98.87
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	31 845		26 192		5 653	21.58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	31 845		26 192		5 653	21.58
2. Résultat financier (V-VI)	31 836		25 412		6 424	25.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	190 781		183 777		7 004	3.81
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 800		18 859		14 059	74.55
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45 917		5 417		40 500	747.69
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	50 717		24 276		26 441	108.92
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 784		25 795		9 011	34.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 621		2 256		8 365	370.76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 831				10 831	
Total VIII	38 236		28 051		10 185	36.31
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 481		3 776		16 257	430.57
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	24 665		14 974		9 691	64.72
Total des produits (I+III+V+VII)	8 947 206		6 735 955		2 211 251	32.83
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 768 608		6 570 927		2 197 681	33.45
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	178 597		165 028		13 570	8.22
	128 645		77 930			

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ROMANET AUDIT CONSEIL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale

La société fait partie d'un groupe intégré fiscalement depuis le 1er janvier 2010. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt supportée par la filiale est calculée comme si la société était imposée séparément.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un crédit d'impôt relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 118.949€. La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a été utilisé pour financer des investissements,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

des dépenses de formation et de recrutement. Il a également servi à reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise et à maintenir sa compétitivité prix.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	339 213		76 722
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	83 085		15 960
Installations générales agencements aménagements divers	62 303		12 334
Matériel de transport	31 580		4 303
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 667		38 479
TOTAL	261 635		71 076
Autres titres immobilisés	462		2 400
Prêts, autres immobilisations financières	7 567		
TOTAL	8 029		2 400
TOTAL GENERAL	608 876		150 198

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		10 811	405 124	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		26 387	72 657	
Installations générales agencements aménagements divers		1 904	72 733	
Matériel de transport		24 185	11 697	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		18 146	105 001	
TOTAL		70 623	262 088	
Autres titres immobilisés			2 862	
Prêts, autres immobilisations financières		1 567	6 000	
TOTAL		1 567	8 862	
TOTAL GENERAL		83 001	676 074	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	88 551	26 582	8 543	106 590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	50 421	22 015	26 387	46 049
Installations générales agencements aménagements divers	11 262	6 430	1 904	15 788
Matériel de transport	15 787	5 051	16 606	4 232
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	49 583	17 882	17 372	50 093
TOTAL	127 053	51 378	62 270	116 161
TOTAL GENERAL	215 604	77 960	70 813	222 751

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	26 582				
Instal.techniques matériel outillage indus.	22 015				
Instal.générales agenc.aménag.divers	6 430				
Matériel de transport	5 051				
Matériel de bureau informatique mobilier	17 882				
TOTAL	51 378				
TOTAL GENERAL	77 960				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		10 831			10 831
TOTAL		10 831			10 831

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	6 253	4 933	5 055		6 132
TOTAL	6 253	4 933	5 055		6 132
TOTAL GENERAL	6 253	15 764	5 055		16 963
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		4 933	5 055		
		10 831			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 000	6 000	
Clients douteux ou litigieux	10 194	10 194	
Autres créances clients	2 279 721	2 279 721	
Personnel et comptes rattachés	10 650	10 650	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 450	39 450	
Groupe et associés	122 635	122 635	
Débiteurs divers	27 096	27 096	
Charges constatées d'avance	33 059	33 059	
TOTAL	2 528 805	2 528 805	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	719 990	719 990		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	189 893	64 529	125 364	
Fournisseurs et comptes rattachés	856 114	856 114		
Personnel et comptes rattachés	89 670	89 670		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	241 156	241 156		
Taxe sur la valeur ajoutée	447 540	447 540		
Autres impôts taxes et assimilés	25 478	25 478		
Autres dettes	22 832	22 832		
TOTAL	2 592 673	2 467 309	125 364	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	102 756			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	85 921			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	16.0000	8 750	10 000		18 750

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Apport EI			60 980	60 980	
Acquisition Erecca	22 867			22 867	
Total	22 867		60 980	83 847	

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 ans
Matériel de transport et aména	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les fournitures ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les en cours de production ont été évalués à leur coût de production avec la méthode de l'avancement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Approvisionnements				
- Autres approvisionnements	37 983	30 415	7 568	
Total I	37 983	30 415	7 568	
Production				
Production en cours				
- Travaux	211 410	196 617	14 793	
Total III	211 410	196 617	14 793	
Production stockée (ou déstockage de production) (II + III)			14 793	

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	10 083
Autres créances	23 900
Disponibilités	26
Total	34 009

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 661
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 023
Dettes fiscales et sociales	89 895
Total	137 580

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	33 059
Total	33 059

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits excep. divers	2 131	77100000
- Litige	2 664	77180000
Total	4 795	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	1 031	67120000
- Litiges et sinistres	15 753	67180000
Total	16 784	

Description du système d'information comptable

Vous pouvez vous référer au chapitre 1 du cours de P7 qui aborde le système d'information comptable, dont voici un schéma pour rappel

Schéma synthétique du SIC

Saisie d'informations élémentaires

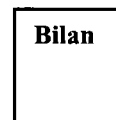
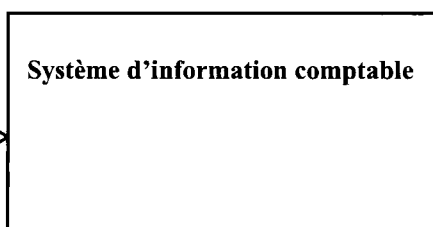
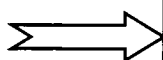
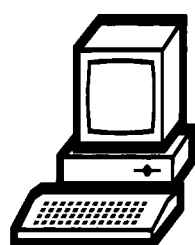
(commandes, règlements)

Moyens matériels et immatériels

(ordinateurs dédiés au SIC, progiciel comptables, progiciel de gestion Intégré.....)

Générations d'informations élaborées

(par ex documents de synthèse)



Moyens humains : essentiellement

Les personnels des services comptables et financiers, un expert comptable

Procédures et méthodes : plan comptable

Général, ou procédures propres à l'entreprise par exemple relance clients en cas d'impayés

Chaque entreprise a un SIC qui lui est propre, avant de le décrire il faut rechercher les différents éléments, vous trouverez ci-dessous une grille qui n'est pas exhaustive et que vous pouvez utiliser
ATTENTION : cette grille est conçue comme **une succession de questionnements pour vous aider dans votre recherche** ; elle ne constitue pas un plan pour rédiger la description du SIC, de nombreux étudiants ayant tendance à rédiger en s'appuyant sur cette grille ce n'est absolument pas son but.

MOYENS
<p>MATERIELS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Postes autonomes et / ou réseau - Réseau local ou étendu - Serveur(s) - ASP (sous-traitance de la gestion du SICG)
<p>LOGICIELS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels spécialisés et / ou PGI (ERP) (1) - Packoffice... <p>(1) Ce dernier point conduit à s'interroger sur la façon dont la comptabilité est tenue : de façon autonome, en système semi-intégré (modules liés par des transferts) ou en système intégré (PGI)</p>
<p>PERSONNEL</p> <p>Les différents services et salariés participant au SIC</p>
INFORMATIONS
<p>ORGANISATION DU TRAVAIL</p> <p style="text-align: center;">Comptabilité fournisseur, comptabilité client, administrateur réseau...</p>

TRAITEMENTS

Il convient de demander à votre maître de stage si une partie des traitements comptables et/ou de gestion, notamment la paie, est exécutée ailleurs (au siège, sur un autre site, par un cabinet comptable, ...)

MEMORISATION & DIFFUSION

- Périodicité et supports des sauvegardes
- Protection (droits des utilisateurs, antivirus ...)
- Archivage (supports magnétiques, supports papier...)

ELEMENTS SPECIFIQUES

- Particularités du régime fiscal (par exemple TVA sur encaissements)
- Particularités du système comptable : arrêtés intermédiaires, reporting, contrôle de gestion...
- Intervention d'un expert comptable, d'un commissaire aux comptes
- Existence d'un livre de procédures

Description du système d'information comptable

Vous pouvez vous référer au chapitre 1 du cours de P7 qui aborde le système d'information comptable, dont voici un schéma pour rappel

Schéma synthétique du SIC

Saisie d'informations élémentaires

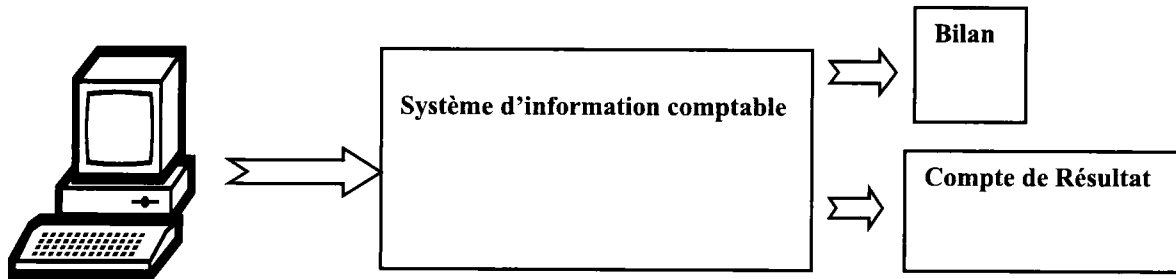
(commandes, règlements)

Moyens matériels et immatériels

(ordinateurs dédiés au SIC, progiciel comptables, progiciel de gestion Intégré.....)

Générations d'informations élaborées

(par ex documents de synthèse)



Moyens humains : essentiellement
Les personnels des services comptables et financiers, un expert comptable
Procédures et méthodes : plan comptable Général, ou procédures propres à l'entreprise par exemple relance clients en cas d'impayés

Chaque entreprise a un SIC qui lui est propre, avant de le décrire il faut rechercher les différents éléments, vous trouverez ci-dessous une grille qui n'est pas exhaustive et que vous pouvez utiliser
ATTENTION : cette grille est conçue comme **une succession de questionnements pour vous aider dans votre recherche** ; elle ne constitue pas un plan pour rédiger la description du SIC, de nombreux étudiants ayant tendance à rédiger en s'appuyant sur cette grille ce n'est absolument pas son but.

MOYENS
MATERIELS <ul style="list-style-type: none"> - Postes autonomes et / ou réseau - Réseau local ou étendu - Serveur(s) - ASP (sous-traitance de la gestion du SICG)
LOGICIELS <ul style="list-style-type: none"> - Logiciels spécialisés et / ou PGI (ERP) (1) - Packoffice... <p>(1) Ce dernier point conduit à s'interroger sur la façon dont la comptabilité est tenue : de façon autonome, en système semi-intégré (modules liés par des transferts) ou en système intégré (PGI)</p>
PERSONNEL Les différents services et salariés participant au SIC
INFORMATIONS
ORGANISATION DU TRAVAIL Comptabilité fournisseur, comptabilité client, administrateur réseau...

TRAITEMENTS

Il convient de demander à votre maître de stage si une partie des traitements comptables et/ou de gestion, notamment la paie, est exécutée ailleurs (au siège, sur un autre site, par un cabinet comptable, ...)

MEMORISATION & DIFFUSION

- Périodicité et supports des sauvegardes
- Protection (droits des utilisateurs, antivirus ...)
- Archivage (supports magnétiques, supports papier...)

ELEMENTS SPECIFIQUES

- Particularités du régime fiscal (par exemple TVA sur encaissements)
- Particularités du système comptable : arrêtés intermédiaires, reporting, contrôle de gestion...
- Intervention d'un expert comptable, d'un commissaire aux comptes
- Existence d'un livre de procédures

S

SIMON ASSOCIÉS
RÉSEAU SIMON AVOCATS

PARIS

47, rue de Monceau
75008 PARIS

Tél. : +33 (0)1 53 96 20 00

Fax : +33 (0)1 53 96 20 01

ARRIVE LE

- 3 JUIN 2019

GREFFE T.C.

2x0345,73

Greffe du Tribunal de Commerce

Service des Comptes Annuels

2 Ter, quai François Mitterrand

44000 Nantes

Paris, le 29 mai 2018

Par LRAR

Références à rappeler impérativement

Aff. : OFC – EL2D

N/Réf. : 75170713 - CYGAR

Chère Madame, Cher Monsieur,

En vue du dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 des sociétés OFC (500 007 901 R.C.S. Nantes) et EL2D (328 023 981 R.C.S. Nantes), nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli :

- un (1) exemplaire original des comptes annuels de chacune des sociétés OFC et EL2D, certifiés conformes par le représentant légal ;
- un (1) exemplaire original du rapport du commissaire aux comptes de chacune des sociétés OFC et EL2D ;
- un (1) exemplaire original de l'affectation du résultat de chacune des sociétés OFC et EL2D, certifiés conformes par le représentant légal ; et
- deux (2) chèques BTP BANQUE n°1477076 (établi par OFC) et n°1711711 (établi par EL2D) d'un montant de 45,73 euros chacun, libellés à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Nantes.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir établir votre facture à l'ordre de chacune des sociétés OFC et EL2D et de nous les transmettre, accompagnées des récépissés de dépôt correspondants.

Vous en souhaitant bonne réception et demeurant à votre disposition pour toute précision ou indication sur ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.


Laura PICOULET
Iufiste

www.simonassocies.com

www.lettrede reseaux.com

BUREAUX SIMON ASSOCIÉS : Paris / Nantes / Montpellier / Grenoble / Lyon / Fort-de-France / Pointe-à-Pitre

RÉSEAU SIMON AVOCATS : Bordeaux / Chambéry / Clermont-Ferrand / Grenoble / Le Havre / Lyon / Poitiers / Rouen / Saint-Etienne / Strasbourg / Toulouse

SIMON INTERNATIONAL* : Algérie / Belgique / Cameroun / Chine / Chypre / Côte d'Ivoire / Corée du Sud / Égypte / États-Unis / Île Maurice / Indonésie / Iran / Luxembourg / Maroc / RD Congo / Sénégal / Tunisie *Conventions transnationales